



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise

COMMUNE DE LIVILLIERS

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

N°25/2026

Le Maire de Livilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 & L.2213-4 ;

Vu les dispositions du Code de la Route et notamment les articles R.36 à R.37-3 ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant que la société de chasse de Vallangoujard procède à une régulation de suidés.

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules ainsi que des piétons, sera **interdite** sur les voies suivantes :

- **Route de Vallangoujard**
- **Rue de la Comblaise**

Cette interdiction sera applicable :

Le samedi 12 septembre 2026 de 7h00 à 11h00

Fait à Livilliers,
Le 08/09/2026

François DANCONNIER
Maire



Mairie de Livilliers

10 rue de la Chaise – 95300 LIVILLIERS – Tél : 01 34 42 72 04
Siret : 219 503 414 00019 – mairie@livilliers.fr – www.livilliers.fr